



AARPI CTC AVOCATS
Maître Violaine CREZE
Château de Saint Henri
123 rue Rabelais - 13016 MARSEILLE
Tél. : 04.13.41.53.53
www.ctcavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la commune de MARSEILLE (13009),

Dans un ensemble immobilier dénommé Parc Dromel, 19 Boulevard de Sainte-Marguerite et 406 Boulevard Romain Rolland cadastré section 853 AB n°13 :

Le lot n°3266 consistant en **UN APPARTEMENT** de type 3 d'une superficie loi Carrez de **54,66 m²**, situé au rez-de-chaussée du bloc E, immeuble 29 côté droit comprenant une entrée, un séjour, une cuisine, un dégagement, deux loggias fermées dont une au nord de 2,55 m² et l'autre au sud de 3,17 m², une salle d'eau, un water-closet ainsi que deux chambres et les 66/51.550èmes des parties communes générales ;

Le lot n°3238 consistant en **UN GARAGE** dans le bloc E immeuble 28 portant le n°28 et les 15/51.550èmes des parties communes générales ;

Le lot n°3253 consistant en **UNE CAVE**, d'une surface de **3,66 m²**, en sous-sol du bâtiment E portant le n°21 et les 5/51.550èmes des parties communes générales.

Règlement de copropriété et état descriptif de division publié le 1^{er} février 1960 volume 2728 n°24

MISE A PRIX : 39.000,00 €

(TRENTE NEUF MILLE EUROS) (FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

ADJUDICATION FIXEE AU MERCREDI 20 MAI 2026 à 9 h 30,

à l'audience des ventes du **Tribunal Judiciaire de Marseille,**

25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE,

où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Les biens dont s'agit sont occupés par la partie saisie.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 25 novembre 2025 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site **www.ctcavocats.fr**.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Marseille.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE : La visite aura lieu le jeudi 7 mai 2026 de 10 h 00 à 11 h 00 (SELAS AIX JUR'ISTRES : tél. : 04.42.99.20.20).

Signé : Violaine CREZE
Avocat